

COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER
HAUTE AUTORITE

CAHIERS DE RECONVERSION INDUSTRIELLE

LUXEMBOURG

N° 3

MAI 1965

LA REGION DE MONTCEAU-LES-MINES



**EXPANSION INDUSTRIELLE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA RÉGION DE MONTCEAU-LES-MINES**

Edité par le Comité Départemental d'Expansion Économique (Commission chargée des Problèmes de la Région Montceau-les-Mines, Le Creusot, Chalon-sur-Saône) et publié par les soins de la Haute Autorité de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier.

S O M M A I R E

	Page
I - <u>LA BOURGOGNE</u>	7
II - <u>LA SAONE-ET-LOIRE</u>	7
A. La population	7
B. La zone de peuplement industriel et urbain	8
C. Les Etudes réalisées	8
III - <u>LE BASSIN MINIER DE MONTCEAU-LES-MINES</u>	8
A. Les Etudes réalisées	8
B. Les houillères du Bassin de Blanzly	8
C. La situation géographique	9
D. La démographie	9
E. La main-d'oeuvre	10
F. Les salaires	10
G. L'énergie	10
H. L'eau	11
IV - <u>L'URBANISME</u>	11
A. Logements	11
B. Enseignement	12
C. Sports et loisirs	13
D. Tourisme	13
E. Zones industrielles	14
F. Equipement sanitaire	14
G. Banques	14
H. Commerce	14
V - <u>ORIENTATION INDUSTRIELLE</u>	14
A. Industries principales du Bassin minier	14
B. Etudes d'implantation de la C.E.C.A.	15
VI - <u>AVANTAGES OFFERTS</u>	15
A. Prime d'adaptation industrielle	16
B. Indemnité de décentralisation	16
C. Réduction des droits de mutation	16
D. Exonération fiscale	16
E. Exonération des patentes	17
F. Divers	17
VII - <u>LES ORGANISMES RESPONSABLES</u>	17

I - LA BOURGOGNE

La Bourgogne est formée de 4 départements : Côte d'Or, Yonne, Nièvre, Saône-et-Loire.

Elle couvre 32.000 km² soit 5,7 % du territoire national.

Elle compte 1.440.000 habitants, soit 3,1 % de la population métropolitaine - répartis ainsi :

- Côte d'Or	387.000
- Yonne	269.800
- Nièvre	245.900
- Saône-et-Loire	535.800

L'avenir

Le décret n° 64.10 du 3 janvier 1964 portant approbation du Plan Régional de Développement et d'Aménagement de la Bourgogne, prévoit pour la région des conditions vraiment favorables de développement et de prospérité en raison principalement de sa position géographique au point de convergence des routes directes qui tendent vers tous les horizons.

Les décrets 64.440 et suivants du 21 Mai 1964 instituant divers avantages pour favoriser la création d'activités nouvelles dans les zones où se pose un problème de conversion, s'appliquent, en ce qui concerne la Bourgogne, au Bassin Houiller de Blanzly en Saône-et-Loire.

II - LA SAONE-ET-LOIRE

A. La population

Ses 535.000 habitants répartis sur 8.600 kilomètres carrés donnent à la Saône-et-Loire une densité de 63 habitants au km², supérieure à la densité moyenne de la région, mais inférieure à la moyenne générale (86).

La population active du Département (220.000) est ainsi répartie (recensement de 1962) :

	Hommes	Femmes	Total
Secteur primaire	44.280	26.360	70.640
% de la population active du Département	20,12	11,98	32,10
		France	20,60
Secteur secondaire y compris les industries extractives	66.220	16.060	82.280
% de la population active du Département	30,10	7,3	37,4
		France	38,6
Secteur tertiaire y compris les transports	36.180	30.840	67.020
% de la population active du Département	16,40	14,10	30,50
		France	40,8

Les activités industrielles et tertiaires du Département sont réparties dans quelques grandes agglomérations parmi lesquelles le secteur MONTCEAU-LES-MINES, LE CREUSOT, CHALON SUR SAONE groupe 200.000 habitants et peut constituer une zone de peuplement industriel et urbain.

B. La zone de peuplement industriel et urbain

Cette zone de peuplement est considérée dans le Plan Régional de Développement et d'Aménagement de la Bourgogne comme la plus active de la région. Elle est constituée par le Bassin Industriel du CREUSOT, MONTCHANIN, MONTCEAU-LES-MINES et par celui de CHALON S/SAONE.

L'aménagement et l'équipement de cette zone doivent être pensés en fonction d'une population de 300.000 habitants.

C. Les Etudes réalisées

Après des études préliminaires, les Houillères du Bassin de Blanzly, en accord avec les Charbonnages de France, ont pris l'initiative de solliciter la collaboration de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Le 13 décembre 1961 le gouvernement français demandait à la Haute Autorité de la Communauté européenne de bien vouloir participer aux études sur les possibilités de développer des industries de reconversion de la main-d'oeuvre dans la région de MONTCEAU-LES-MINES.

Ces études confiées à Batelle Memorial Institute de Genève ont fait l'objet d'un rapport diffusé par la Haute Autorité en 1963. Il y est précisé :

"C'est dans le cadre du triangle dont les sommets sont
Montceau-les-Mines, Le Creusot et Chalon-sur-Saône que les orientations d'industrialisation propres à Montceau-les-Mines doivent être envisagées.

Compte tenu des premiers résultats obtenus, il a paru nécessaire d'étendre l'étude à l'ensemble du triangle défini ci-dessus et le 31 octobre 1963 le gouvernement français demandait à la Haute Autorité de bien vouloir participer à cette nouvelle étude.

Le Comité départemental d'expansion économique a, de son côté, constitué une commission restreinte chargée de suivre les problèmes de cette petite région en liaison avec la Haute Autorité de la C.E.C.A.

Une priorité doit toutefois être accordée pour l'implantation d'activités nouvelles dans le Bassin minier de Montceau-les-Mines.

Nous arrivons ainsi au but de cette notice après avoir situé de façon aussi précise que possible la position du Bassin minier dans la Région Bourgogne.

III- LE BASSIN MINIER DE MONTCEAU-LES-MINES

A. Les Etudes réalisées

La brochure sur le développement industriel de la région de Montceau-les-Mines, éditée par la Haute Autorité de la C.E.C.A. comporte une documentation précise que nous ne reproduirons pas ici; elle peut être adressée comme complément d'informations à tout industriel qui en fera la demande. Elle est également en vente chez les principaux libraires.

B. Les Houillères du Bassin de Blanzly

Elles occupaient en 1947 11.300 ouvriers ou employés (jour et fond). En 1964, il n'y en a plus que 6.600 pour une production identique (environ 2.250.000 tonnes an). Ce nombre est appelé à diminuer progressivement par mise à la retraite normale sans remplacement appréciable.

L'avenir du Bassin est limité à 30 ou 40 ans maximum avec réduction du tonnage extrait puisque la production doit être ramenée de 2.300.000 tonnes an à 1 million environ à la fin du siècle.

Cette diminution progressive de la main-d'oeuvre préoccupe particulièrement les Houillères du Bassin de Blanzly, les Charbonnages de France, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, les Autorités départementales et les différentes municipalités. L'implantation d'industries nouvelles, le développement de celles qui existent déjà, sont des impératifs pour l'utilisation de cette main-d'oeuvre.

C. La situation géographique

Située dans le Centre Ouest du département de Saône-et-Loire, en bordure du Canal du Centre, la région de Montceau-les-Mines est desservie :

- 1°- par voie ferrée Chagny - Moulins.
- 2°- par la route nationale n° 74 qui sera complétée en 1965 par une "Route Express" à caractère d'Autoroute, constituera une bretelle d'accès aux autoroutes Paris-Lyon, Chalon-Mulhouse et Chalon-Langres-Nancy et sera prolongée sur DIGOIN assurant la liaison future avec la vallée de la Loire.
- 3°- par la R.N. 80 reliant Autun à Mâcon.

En outre, le Canal du Centre, dont le Plan Régional prévoit l'approfondissement entre Montceau et Chalon d'abord, constitue également un facteur favorable à l'implantation d'industries nouvelles par ses possibilités de transport en direction de la Saône et de la Loire et des relations futures Mer du Nord - Méditerranée.

La Chambre de Commerce de Nantes a adopté, en décembre 1963, les conclusions d'un rapport précisant que le fait de rendre vie à la Loire permettrait d'accéder au Rhin, à la Région Lyonnaise et à la Méditerranée par le Canal du Centre et Chalon-sur-Saône.

- 4°- Un aéroport Montceau-Pouilloux permet de recevoir des petits avions de tourisme. Le Syndicat Intercommunal du Bassin minier prévoit l'aménagement et le prolongement de la piste permettant ainsi l'accès du terrain à des appareils plus importants.

Les distances de Montceau-les-Mines aux principales villes sont les suivantes :

	Distances routières en kms	Durée du trajet en chemin de fer
PARIS	345	4 h 30
LYON	130	2 h 17
MARSEILLE	515	6 h 40
DIJON	96	1 h 17
STRASBOURG	440	8 h

D. La démographie

L'agglomération du Bassin minier compte près de 62.000 habitants répartis sur 15 communes dont les plus importantes sont :

- MONTCEAU-LES-MINES	29.364 habitants
- SAINT-VALLIER	10.073 habitants
- SANVIGNES-LES-MINES	6.707 habitants
- BLANZY	4.569 habitants
- CIRY-LE-NOBLE	3.407 habitants
- PERRECY-LES-FORGES	2.169 habitants
- GENELARD	1.625 habitants

L'excédent des naissances sur les décès a été de 4.500 au cours de la période 1946-1963.

Pour l'année 1963 cet excédent est de 420.

Les taux d'activité pour l'ensemble du Bassin minier sont :

- 57 % pour les hommes
- 18 % pour les femmes

alors qu'ils sont respectivement de 62 et 30 pour l'ensemble du département. Le faible taux d'activité pour les femmes provient de ce que les femmes de mineurs ne travaillaient généralement pas.

E. La main-d'oeuvre

La diminution progressive mais continue du nombre de mineurs de fond doit apporter sur le marché du travail une augmentation très sensible de la main-d'oeuvre féminine.

La main-d'oeuvre masculine est de très bonne qualité ainsi que se plaisent à le dire les industriels nouvellement installés. La mentalité est excellente et la conscience professionnelle très développée.

Une orientation assez variée dans la formation offre de larges possibilités de choix aux industriels.

En 1964, sortiront du Collège d'Enseignement technique avec un C.A.P.

- 39 mécaniciens (mécanique générale)
- 23 chaudronniers
- 7 menuisiers

du Lycée nationalisé, avec le B.E.I.

- 11 élèves de formation mécanique générale
- 25 élèves de formation électro-mécanique

En outre le Centre national de Formation professionnelle pour adultes est en mesure de former plusieurs centaines d'ouvriers qualifiés dans différentes branches de l'activité industrielle.

(Voir chapitre Enseignement).

F. Les salaires

Les salaires horaires couramment pratiqués sont fixés en fonction des différentes catégories (métallurgie ou bâtiment) et selon qu'il existe ou non des conventions révisées.

Des précisions peuvent être données à tout industriel qui en ferait la demande.

G. L'énergie

Electricité

Pour les fournitures d'énergie électrique, en 5 KV le tarif E.D.F. local est le suivant (Index HT mai 1964 = 8.800).

Tarif général du KWh (en centimes)	Pointe	Hiver		Eté	
		Heures pleines	Heures creuses	Heures pleines	Heures creuses
		17.59	9.68	4.00	5.13

Gaz de Lacq

Tarif local de la thermie pour consommation minimum de 2.000 par mois :

- Hiver	0.039	FF
- Eté	0.02	FF

H. L'eau

Eau potable

Réseau de distribution complet dans l'ensemble du Bassin minier, installé et exploité par le Syndicat Intercommunal du Bassin minier.

Eau industrielle

Possibilité de prélèvement et rejet dans le Canal du Centre sous certaines conditions.

Eau résiduaire

Le réseau d'égout de la ville de MONTCEAU-LES-MINES est actuellement construit à plus de 70 %.

L'ensemble du Bassin minier fait l'objet d'un projet d'assainissement. Le montant des travaux est de 2.400.000 FF et comprend plusieurs stations d'épuration.

La zone résidentielle de Sanvignes-les-Mines est déjà dotée d'un réseau complet en séparatif, avec stations d'épuration.

IV- L'URBANISME

Le plan directeur d'Urbanisme du Bassin minier a été approuvé le 2 juin 1959. Un plan complémentaire d'urbanisme de détail pour la zone résidentielle du bourg de Sanvignes a été approuvé le 5 juillet 1961.

D'autres plans complémentaires sont à l'étude notamment à Saint-Vallier pour des zones d'habitation.

A. Logements

Dans l'ensemble du Bassin minier plus de 1.300 logements ont été construits au cours des 10 dernières années dont 700 H.L.M. et 600 par accession à la propriété.

La ville de MONTCEAU procède actuellement à la réalisation d'une Z.U.P. qui recevra 750 logements avec leur équipement :

- Ecole maternelle
- Ecoles primaires G. - F.
- Centre commercial
- Centre administratif
- Maison des Jeunes.

SANVIGNES a déjà aménagé une zone d'habitation pouvant recevoir 400 logements et prépare une zone résidentielle admirablement placée pour l'accès à la propriété.

BLANZY, SAINT-VALLIER, GENELARD et CIRY LE NOBLE ont également des programmes importants de construction de logements.

B. Enseignement

Bien qu'encore insuffisant, l'équipement scolaire du Bassin minier est assez développé.

Pour les quatre communes de Montceau-les-Mines, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines et Blanzay qui constituent l'agglomération centrale du Bassin minier cet équipement comprend :

Enseignement primaire

- 37 classes maternelles pour.....	1.700 élèves
- 92 classes primaires garçons pour.....	3.000 élèves
- 100 classes primaires filles pour.....	3.500 élèves
- 19 classes de G.O.D. (groupe mixte d'observation dispersée) pour.....	550 élèves
- Collège d'Enseignement général filles à 12 classes pour.....	351 élèves

Enseignement secondaire

- Lycée national classique et moderne mixte.....	900 élèves
- Lycée national technique mixte.....	500 élèves
répartis dans les formations de :	
Ajusteur, Tourneur, Fraiseur, Modeleur, Dessinateur, Electro-mécanicien, Comptable, Sténo-dactylo, Employé de bureau	
- Collège technique mixte.....	580 élèves
Formation :	
Ajusteur, Tourneur, Chaudronnier fer, bonnetier, menuisier, couture...	

Centre d'apprentissage

des Houillères de Blanzay.....	225 élèves
--------------------------------	------------

Centre national de formation professionnelle pour adultes

comprenant les sections de limousinerie, béton armé, soudure, tolérances, tournage, pouvant recevoir et former plusieurs centaines d'apprentis. De nouvelles sections peuvent être créées en fonction des besoins justifiés par l'expansion industrielle.

LE COMITE REGIONAL D'EXPANSION ECONOMIQUE BOURGOGNE, possède également dans différents centres dont MONTCEAU-LES-MINES, un service de formation assurant des cours et sessions destinés aux CADRES, AGENTS de MAITRISE et TECHNICIENS, pour le recyclage et le perfectionnement dans le domaine des relations humaines et de l'organisation du Travail.

En outre, plusieurs Collèges d'Enseignement général doivent être réalisés dans le Bassin minier dans un avenir très proche.

Enseignement supérieur

Facultés à DIJON ou LYON.

Ecole nationale des Arts et Métiers à CLUNY : 40 kms.

Centre Associé au Conservatoire des Arts et Métiers (cours à CHALON S/SAONE et LE CREUSOT).

C. Sports et loisirs

Le Bassin minier est très développé au point de vue sportif. Les sports favoris sont le football, le cyclisme, le rugby et surtout la gymnastique qui compte de nombreux champions de France avec Montceau Fémina, Elan Gymnique du Bois du Verne, la Montcellienne, etc.. En mai 1964 la finale du match de gymnastique féminine France - U.R.S.S. s'est déroulée à Montceau-les-Mines (Preliminaire des jeux olympiques).

Les sports suivants sont couramment pratiqués :

- Football par 8 sociétés
- Gymnastique par 7 sociétés
- Rugby
- Basket ball
- Volley ball
- Natation
- Cyclisme
- Hippisme
- Pêche
- Chasse
- Tennis
- Tennis de table
- Escrime
- Aviation
- Athlétisme
- Judo

Tous les groupes scolaires importants possèdent un terrain d'évolutions, quelques uns avec gymnase.

Dans toutes les communes il existe un ou plusieurs stades (II pour le Bassin minier).

Deux projets de piscines sont à l'étude, l'un à Montceau-les-Mines avec un bassin de compétition de 50 m, un bassin couvert de 25 mètres et tous les équipements ad hoc, l'autre à Sanvignes avec deux bassins de 25 mètres et 15 mètres, pataugeoire, parc de verdure, etc..

En outre, à SANVIGNES, une maison des jeunes avec salle des fêtes, de réunions, etc. est en cours de réalisation.

D. Tourisme

La Saône-et-Loire dont on dit qu'elle est une petite France, offre aux touristes des vacances idéales avec ses 3.500kms de rivières poissonneuses, ses châteaux, son passé historique et sa gastronomie réputée.

Le Bassin minier, au coeur de ce beau département, se situe à quelques kilomètres des belles rivières à truites du Morvan, des admirables paysages Charollais, des Monts du Beaujolais, du Mâconnais. Pour les amateurs d'art, citons "les magnifiques monuments nés de la tradition chrétienne et des souvenirs classiques de Rome, mêlés d'apports de Bysance et d'Orient" (Ch. Oursel) que renferment des villes comme CLUNY, PARAY-LE-MONIAL, PERRECY-LES-FORGES, etc.

Rappelons enfin que Mont Saint-Vincent et Sanvignes (successivement SIN-VINEA, SINE VINEIS, SANVIGNEUS) offre du haut de leur "piton" un magnifique panorama sur l'ensemble du Bassin minier et des régions avoisinantes.

E. Zones industrielles

Une première zone industrielle de 21 ha a été aménagée par la Chambre de Commerce de CHALON-SUR-SAONE.

Située en bordure de la route express MONTCEAU-CHALON elle est entièrement équipée en eau potable, électricité, assainissement et peut recevoir le gaz de LACQ.

Les terrains sont vendus à raison de 8 FF le mètre carré - une partie importante peut être raccordée à la voie ferrée.

Une seconde zone de 50 ha est en préparation à la sortie ouest de MONTCEAU-LES-MINES sur la commune de SAINT-VALLIER, elle comportera également un embranchement ferroviaire.

D'autres zones peuvent être rapidement réalisées sur la commune de BLANZY - toutes desservies par la route express, la voie ferrée ou le Canal du Centre. Il existe également une zone industrielle de 18 ha à GENELARD susceptible de recevoir des industries occupant de la main-d'oeuvre féminine.

F. Equipement sanitaire

L'équipement sanitaire du Bassin minier est excellent. Il comprend deux hôpitaux dont l'un dépend des Houillères du Bassin de BLANZY avec 140 lits, l'autre de la ville : Centre Hospitalier Jean Bouveri de 250 lits. Ce dernier comprend également maternité, hospice, centre de phthisiologie. Il existe également un centre médical comprenant un nombre important de spécialistes.

Des projets d'aménagements et d'extensions sont en cours de réalisation à l'Hôpital Jean Bouveri.

G. Banques

Les grandes banques ont des agences à MONTCEAU-LES-MINES : Société Générale - Crédit Lyonnais - B.N.C.I. - Banque Populaire de Saône-et-Loire et de l'Ain - Crédit Agricole.

H. Commerce

Le commerce est plaisant, bien achalandé. De très nombreux acheteurs de toute la région et même des villes voisines viennent s'y approvisionner.

V- ORIENTATION INDUSTRIELLE

A. Industries principales du Bassin minier

Industries de 50 à 199 salariés :

MONTCEAU-LES-MINES : Sté. MUNZING - Robinetterie

Sté. BURACCO F. - Robinetterie
 Sté. AILLOT J.B. - Construction mécanique
 MOLINA Henri - Maçonnerie
 BAUDOT et Cie. - Maçonnerie
 FURNO Thomas - Maçonnerie
 Ent. TETARD - Plomberie, Zinguerie, Sanitaires
 CORBIER Jean - Travaux Publics
 Sté. Expl. Ets. TILEXOR - Caoutchouc
 Ets. PERRIN et Cie. - Bonneterie
 Sté. BLANCHARD Louis - Bonneterie
 G. CLAYEUX et Cie. - Bonneterie
 LOISON Frères - Fabrique Pantoufles
 LACONDEMENE et Cie. Pantoufles
 BACHMANN et Cie. - Art Plastique
 S.N.C.F. - Gare
 Sté. ANAVOIZARD - Librairie

SANVIGNES-LES-MINES : Ent. BOUTON - Maçonnerie
 SCARABEL LIVIA - Bonneterie

SAINT-VALLIER : Sté. COTHENET - BLONDEAU
 ALLAYRAT Adrien - Maçonnerie
 PIGE et PIOGER - Cartonnages

Industries de 200 à 999 salariés :

MONTCEAU-LES-MINES : Le MATERIEL ELECTRIQUE S W
 DALLA et Cie. - Ent. Maçonnerie
 GARNIER-LUNEAU - Fabrique Bonneterie

SAINT-VALLIER : Ets. S. GERBE - Fabrique Bonneterie

BLANZY : HOUILLERES du Bassin de BLANZY
 Sté. MUNZING - Robinetterie

Industries de 1.000 salariés et plus :

MONTCEAU-LES-MINES : HOUILLERES du Bassin de BLANZY

SANVIGNES-LES-MINES : HOUILLERES du Bassin de BLANZY

B. Etudes d'implantation de la C.E.C.A.

Ainsi qu'il est dit plus haut, la Communauté européenne du charbon et de l'acier a fait procéder à une étude complète sur le développement industriel de la région de MONTCEAU-LES-MINES. Des monographies ont été dégagées sur les secteurs suivants :

- 1°- Valorisation industrielle de la viande bovine;
- 2°- Fabrication de circlips, emboutissage, découpage;
- 3°- Fabrication de panneaux de particules;
- 4°- Instruments de mesure linéaire et de contrôle pour l'industrie mécanique;
- 5°- Fabrications axées sur l'utilisation de l'acier inoxydable et en général toutes activités mécaniques et métalliques.

VI- AVANTAGES OFFERTS

La région du Bassin minier de BLANZY - MONTCEAU-LES-MINES est comprise parmi celles qui peuvent bénéficier des avantages prévus par les différents décrets publiés au Journal officiel des 25 et 26 mai 1964.

A. Prime d'adaptation industrielle pour favoriser la création d'activités nouvelles ou l'extension d'établissements existants (Titre II, articles 9 à 13 du décret 64.440 du 21 mai 1964).

Ne peuvent être retenus que les programmes d'investissement d'un montant au moins égal à 300.000 francs entraînant le reclassement ou le maintien en activité de 20 emplois au moins.

Le montant de la prime, fixée en fonction de l'intérêt de l'opération est un maximum de :

20 % en cas de création ou de conversion totale

12 % en cas d'extension ou de conversion partielle

Elle ne peut toutefois dépasser 11.000 FF par emploi créé dans le 1er cas; 6.000 FF par emploi créé dans le second cas.

Les investissements devront être réalisés dans les délais suivants :

3 ans dans le cas de création

2 ans et demi dans le cas d'extension.

La prime ne peut être accordée que si l'entreprise intéressée est assurée des autres concours financiers nécessaires à la réalisation de son programme.

B. Indemnité de décentralisation : décret 64.441 du 21 mai 1964.

Les entreprises industrielles de la Région Parisienne qui créent des activités nouvelles ou étendent leurs activités en dehors des départements et arrondissements dont les noms suivent, peuvent obtenir une indemnité correspondant à 60 % au maximum des frais de déménagement engagés pour le transfert de leur installation.

<u>Départements</u>	<u>Arrondissements</u>	<u>Départements</u>	<u>Arrondissements</u>
SEINE	En totalité	EURE	EVREUX, LES ANDELYS
SEINE-et-LOIRE	d°		
SEINE-et-MARNE	d°	EURE-et-LOIRE	(CHARTRES, DREUX, CHATEAUDUN
OISE	d°		VENDOME, BLOIS
LOIRET	d°	LOIR et CHER	SENS
SEINE MARITIME	ROUEN	YONNE	(CHATEAU-THIERRY
		AISNE	(SOISSONS

L'octroi de cette indemnité est toutefois subordonnée à la libération, en Région Parisienne, de locaux industriels d'une superficie au moins égale à 500 m².

La durée totale de l'opération ne peut excéder 6 mois.

C. Réduction des droits de mutation : décret 64.442 du 21 mai 1964.

Le droit établi par les articles 721 et 723 du Code général des impôts est réduit à 1.40 % (actuellement 13,20 %) pour les acquisitions effectuées dans l'esprit des décrets précités : créations ou extensions d'entreprises industrielles, décentralisations d'établissements de la Région Parisienne, regroupement ou reconversion d'entreprises industrielles ou commerciales, transfert d'une zone résidentielle dans une zone industrielle, etc..

D. Exonération fiscale sur les plus values réalisées à compter du 1er janvier 1963 à l'occasion de la cession d'immeubles constituant des éléments de l'actif immobilisé, sous réserve de emploi dans des investissements immobiliers à caractère industriel ou commercial, construction de logements destinés au personnel pour

des opérations ayant bénéficié soit d'une prime d'adaptation, soit des avantages prévus aux articles 722, 1473 bis et 39 quinquies D du Code général des impôts, soit de l'application des dispositions de l'article 49-1 de la loi 63.254 du 15 mars 1963.

E. Exonération des patentes

Le département et les collectivités locales ont également décidé l'exonération totale de la PATENTE pendant la durée maximum de 5 années.

F. Divers

En dehors des aides financières de l'Etat - primes d'adaptation, dégrèvements fiscaux, prêts du crédit commercial, prêts à taux réduits, etc. - le financement des investissements par la Société de Développement Régional - "CENTREST" - dont le siège est rue de Dijon n° 61 à FONTAINES-les-DIJON (Côte d'Or), peut être assuré.

En outre, la Communauté européenne du charbon et de l'acier peut intervenir financièrement dans des études de marchés ou de structure pour permettre éventuellement à un industriel de décider de ses nouvelles fabrications.

VII- LES ORGANISMES RESPONSABLES

Les organisations suivantes coopérant aux problèmes d'études, de recherches d'implantation d'industries nouvelles dans le Bassin minier dans le cadre de l'expansion économique prévue par le Plan de Développement Régional de la Bourgogne.

- 1°- Le Comité Départemental d'Expansion Economique par sa commission chargée des problèmes particuliers à la région MONTCEAU - CHALON LE CREUSOT, en liaison avec la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier;
- 2°- Les Services techniques et administratifs de la Préfecture de Saône-et-Loire;
- 3°- Les Charbonnages de FRANCE et les Houillères du Bassin de BLANZY-MONTCEAU;
- 4°- La Chambre de Commerce et d'Industrie de CHALON-sur-SAONE;
- 5°- Le Syndicat Intercommunal du Bassin minier de MONTCEAU-les-MINES.
- 6°- Il existe également à DIJON une BOURSE de SOUS-TRAITANCE qui rend d'énormes services aux industriels.

La commission spéciale désignée au paragraphe 1° comprend, outre Monsieur le Préfet VIMENEY, ses collaborateurs directs et M. LHUILLIER Président du Comité Départemental d'Expansion, qui assistent régulièrement la commission :

MM. PINETTE, Président de la Chambre de Commerce de CHALON-sur-SAONE,
FOURT, Directeur général des Houillères du Bassin de BLANZY à
MONTCEAU-LES-MINES;
JARROT, Député, Maire de LUX;
BOULIN, Directeur des Ets. SCHNEIDER (S.F.A.C.) LE CREUSOT;
AUGARD, Délégué des organisations ouvrières;
VEILLAUD, Vice-Président du Syndicat Intercommunal, Maire de
SANVIGNES-LES-MINES, qui en assure la présidence.

Toutes les demandes de renseignements, documentations, études, etc. doivent être adressées à M. le Président de la Commission, 14 à 18 rue des Prés à MONTCEAU-LES-MINES.

Tél. (Bureau : 4.42 MONTCEAU-LES-MINES
(Président : tous les matins (sauf lundi) 11.01 à MONTCEAU.

En outre, un Comité d'accueil comprenant différentes personnalités locales est chargé de recevoir les industriels désireux de recueillir sur place tous renseignements susceptibles de les intéresser; de faciliter leurs contacts avec les organismes officiels, locaux, départementaux ou nationaux.

Une prise de contact directe, sur place, avec un ou plusieurs responsables est toujours souhaitable; le Président et les membres du Comité se tiennent à la disposition des industriels intéressés par un programme d'extension ou de décentralisation.

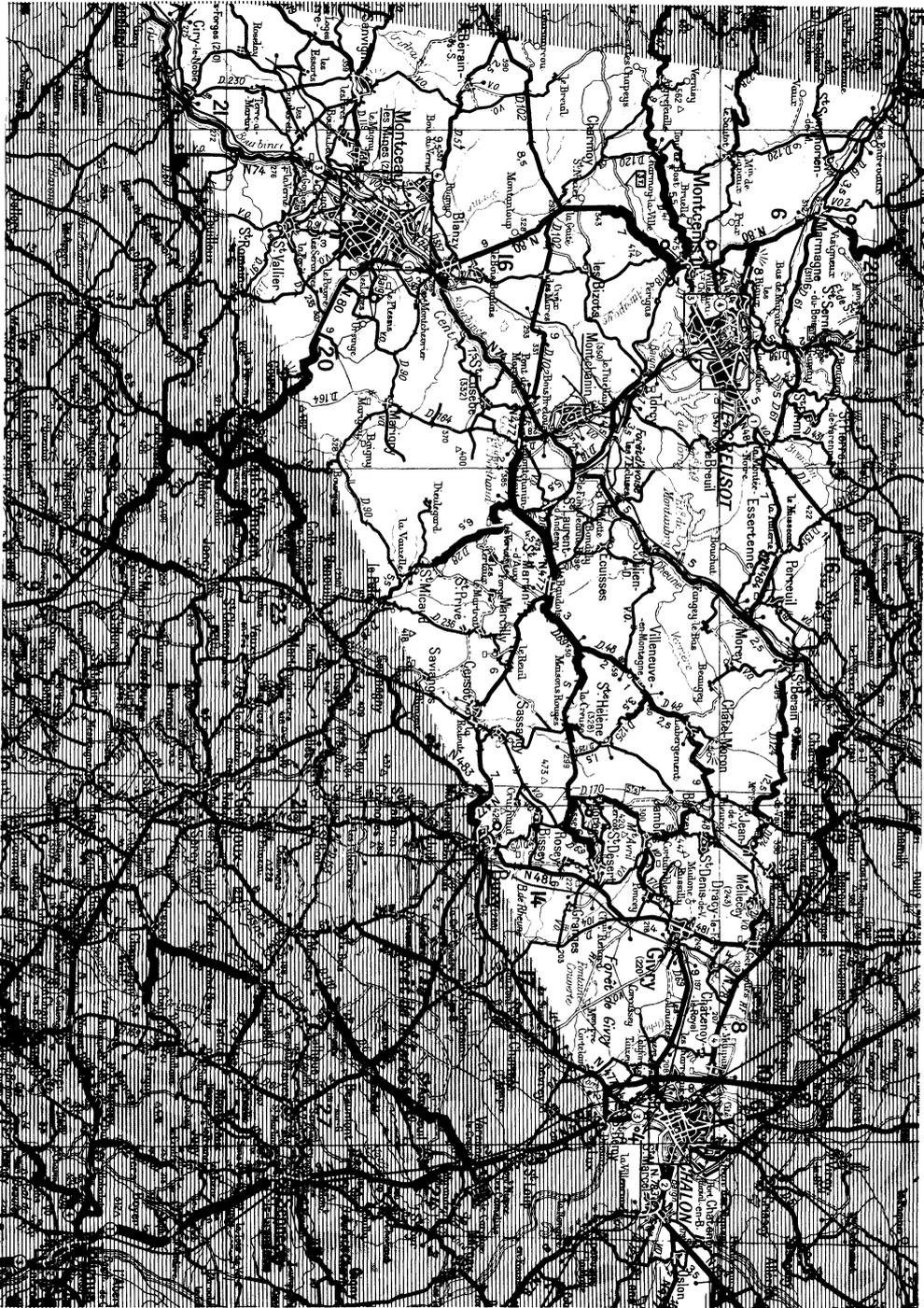


Figure 1 - Le triangle Montceau-les-Mines, Le Creusot, Chalon-sur-Saône.



Figure 1bis - Montceau-les-Mines - Entrée ouest.

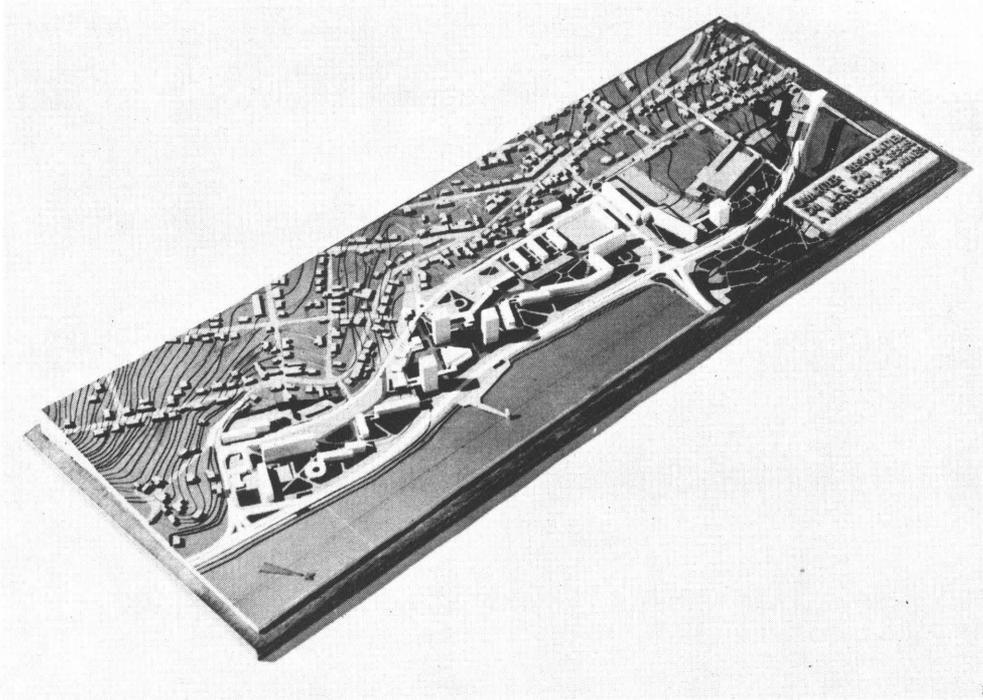


Figure 2 - Zone industrielle Montceau-les-Mines.
750 logements.



Figure 3 - Montceau-les-Mines: Le lycée et le lac du Plessis.

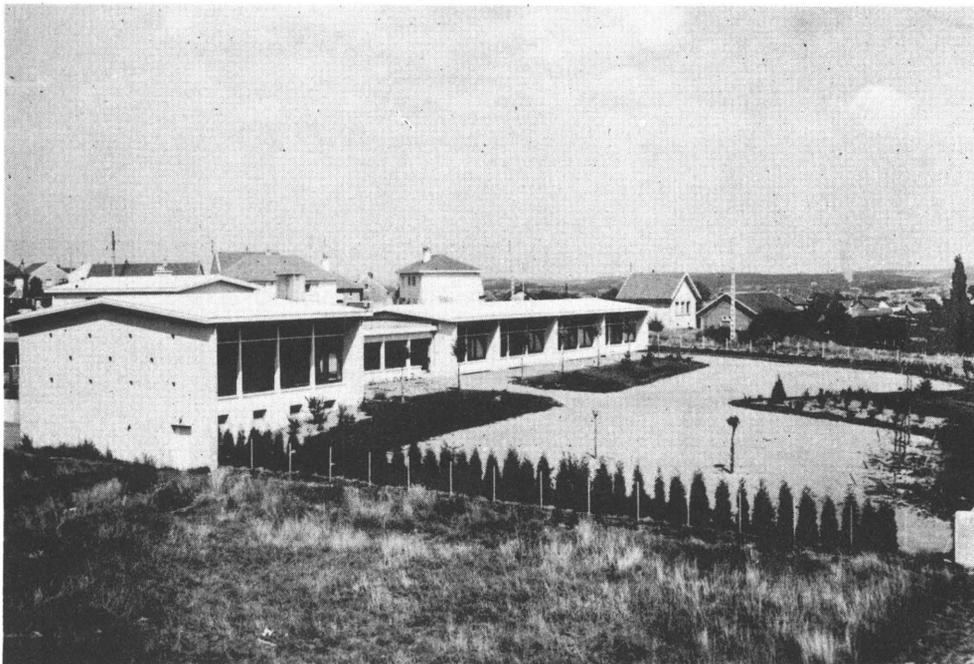


Figure 4 - Une école maternelle à Sauvignes-les-Mines.

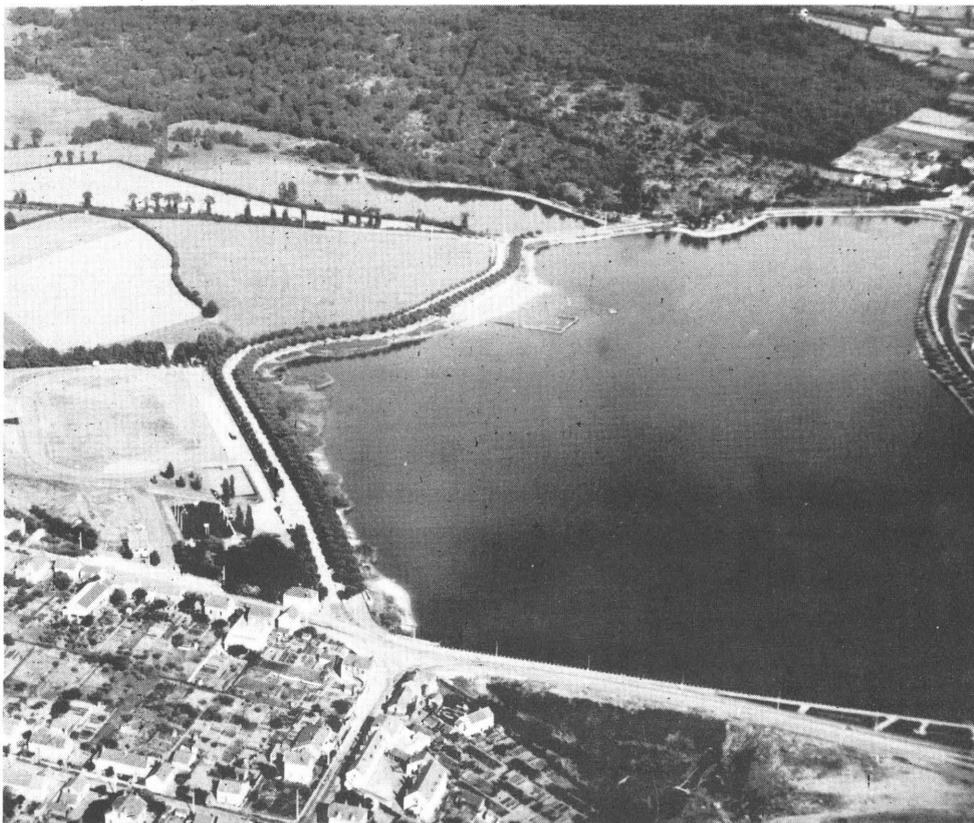


Figure 5 - Le stade Jean Bouveri à Montceau-les-Mines et le lac du Plessis.



Figure 6 - Sanvignes: Le "Pitou" (410 m) et la zone résidentielle.

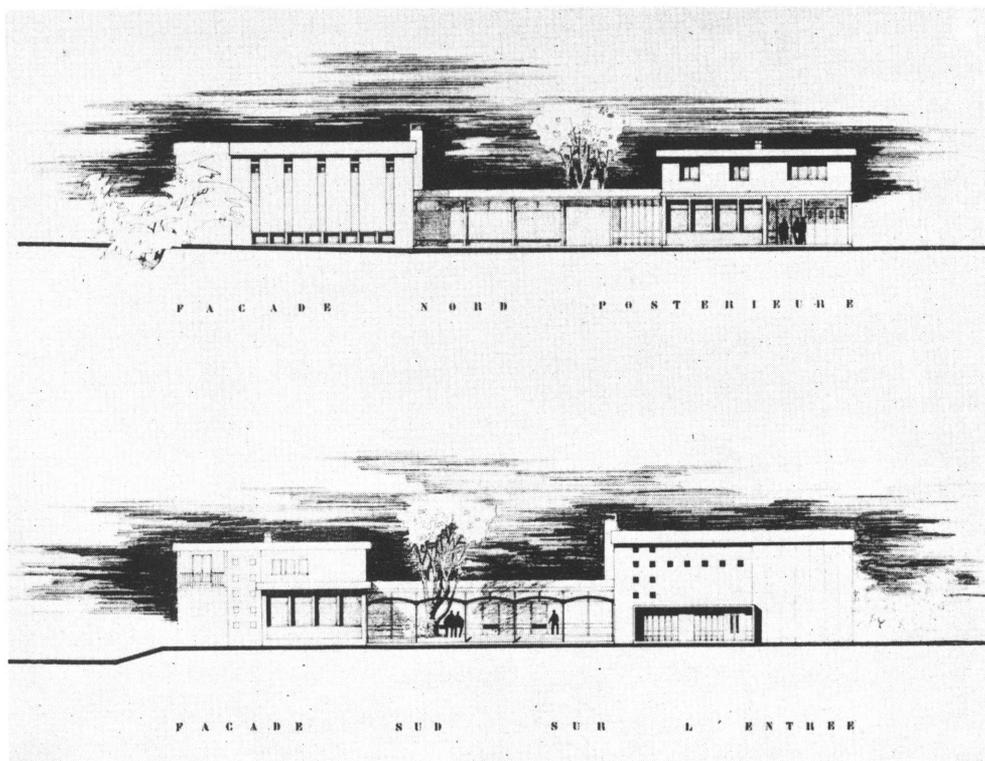


Figure 7 - Maison des jeunes à Sanvignes-les-Mines (maquette).



Figure 8 - La zone industrielle de Montceau-les-Mines (partie).



Figure 9 - Sanvignes: Zone industrielle - Cité Beauséjour.

